



## Charte de fonctionnement

La Plateforme Mutualisée d'Ecologie Chimique de l'IRBI a pour objectif de mutualiser les outils et les moyens dont nous disposons pour toute expérimentation touchant à l'écologie chimique, telles que la préparation d'échantillons, l'extraction des molécules d'intérêt, l'analyse et le traitement des données. Elle est ouverte à tous les personnels de l'IRBI, aux étudiants, aux collaborateurs et aux personnels invités, pouvant en faire la demande préalable après signature de la présente charte et sous réserve du respect des consignes de fonctionnement énoncés dans celle-ci. La plateforme s'engage à assurer la confidentialité des projets et des résultats. La plateforme fonctionne essentiellement sous forme de collaboration.

**L'accès à la Plateforme est soumis à information préalable de la responsable (via l'adresse [perdereau@univ-tours.fr](mailto:perdereau@univ-tours.fr)) et à la formation des utilisateurs. La signature de la charte et la fourniture de la fiche projet sont des prérequis à son utilisation.**

### Contacts

Mails de contact : [perdereau@univ-tours.fr](mailto:perdereau@univ-tours.fr)

- Pour prévenir de l'arrivée de nouveaux utilisateurs (stagiaires compris) ou de la mise en place de nouveaux projets.
- Pour toute question concernant le fonctionnement de la Plateforme, tout conseil/soutien scientifique ou technique ainsi que pour signaler toute anomalie

### Equipe plateforme écologie chimique

Elfie Perdereau	Ingénieure de Recherche CNRS	Responsable	bureau I1340	67382
Laureen Beauguard	Ingénieure d'Etudes CNRS	Collaboratrice	bureau I1240	67834
Séverine Devers	Ingénieure UT	Collaboratrice	bureau I1240	67834
Esteban Moyer	Technicien UT	Collaborateur	bureau I1240	67834

### Fonctionnement

La plateforme d'écologie chimique de l'IRBI est placée sous la responsabilité d'Elfie Perdereau, ingénieure de recherche CNRS biologiste en plateforme scientifique. La gestion, l'animation de la plateforme et la mise en œuvre opérationnelle est sous la responsabilité de la responsable de plateforme, aidée de ces collaborateurs. La plateforme d'écologie chimique est suivie et soutenue par la direction qui assure la vision stratégique ainsi qu'un pouvoir de surveillance et de décision (cohérence avec les objectifs de l'unité et définition des moyens humains, matériels et financiers).

La Plateforme est accessible aux horaires d'ouverture de l'Unité, soit du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (hors congés et jours fériés). Si vous avez besoin d'y accéder en dehors de ces plages horaires, merci de prévenir la responsable de la Plateforme et de vous référer au règlement intérieur de l'Unité que vous pouvez trouver sur l'intranet de l'IRBI.

Un agenda partagé permet aux utilisateurs de consulter les réservations de machine et est disponible à l'adresse suivante :

[Agenda PEC en ligne](#)

# Informations générales

## Utilisateurs

Que ce soit dans le cadre du dépôt d'un projet nécessitant l'utilisation des ressources de la Plateforme (plateaux communs, consommables pris en charge par la plateforme, appareils mis à disposition...), de demande de collaboration et de prestations, ou de l'arrivée d'un nouvel utilisateur (stagiaires compris), il est **IMPÉRATIF** de prendre contact **EN AMONT** avec la responsable de la plateforme afin que les **besoins** (moyens financiers, techniques, stockage, consommables), la **faisabilité** et la **disponibilité** soient évalués. **La fiche projet doit être renseignée** afin d'aider à cette évaluation. La plateforme s'engage à assurer le bon déroulement des analyses mais se réserve le droit de les interrompre ou de les suspendre pour des raisons techniques impérieuses.

### Tout utilisateur s'engage à :

- Signer la charte et fournir une fiche projet
- Suivre **les consignes spécifiques à la plateforme, d'hygiène et de sécurité**, notamment **port des Equipements de Protection Individuels (EPI)** requis selon les postes de travail, et les consignes de tri des déchets
- Participer au bon fonctionnement de la plateforme
- Respecter les modes opératoires et les consignes de nettoyage spécifiques à chaque appareil
- Laisser les appareils et les espaces utilisés propres et rangés après usage
- Se conformer aux règles de publication
- Avertir la responsable de la plateforme en cas de problème technique
- Ne pas sortir les ressources du plateau sans autorisation

Par principe chacun des utilisateurs est censé avoir été formé en amont aux bonnes pratiques de labo par son encadrant et/ou les Assistants de Prévention (Karine Musset ou Fabrice Vannier).

## Budget de la Plateforme

Le fonctionnement de la Plateforme (consommables pour les extractions et les instruments, les fluides (gaz et solvants des instruments), les maintenances et les petites réparations des instruments) est financé pour partie par l'IRBI et pour partie par les utilisateurs. Il est donc **fortement préconisé d'intégrer dans vos demandes de projets un budget dimensionné à vos ambitions d'analyses chimiques**. En effet, une participation financière sera demandée aux utilisateurs en fonction des projets, des instruments utilisés et de manière proportionnelle à leur utilisation de la plateforme.

## Règles de publication

La plateforme s'engage à assurer la confidentialité des projets et des résultats.

L'IRBI pratique globalement une politique inclusive dès lors que la contribution du personnel est significative dans l'étude réalisée. Ainsi lors de la valorisation des résultats, toute implication technique et/ou intellectuelle du personnel de la plateforme au-delà du périmètre strict d'animation et de gestion induira une association en tant que co-auteurs aux publications et à toutes autres communications (posters, présentations). Les articles (matériel et méthode, résultats, figures) se rapportant aux activités de la plateforme seront soumis pour relecture. La plateforme sera informée du devenir des résultats : articles, posters, communications, thèses, mémoires de stages. Un exemplaire de toutes ces formes de « publications » doit obligatoirement être fourni.

Pour les activités relevant de l'animation et de la gestion générale de la plateforme ne permettant pas de cosigner, n'oubliez pas de remercier la plateforme d'Ecologie Chimique pour ses facilités ("We would like to thank the chemical ecology platform of the Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte, UMR 7261 CNRS, for these services and facilities.")

## Equipements disponibles et consignes spécifiques

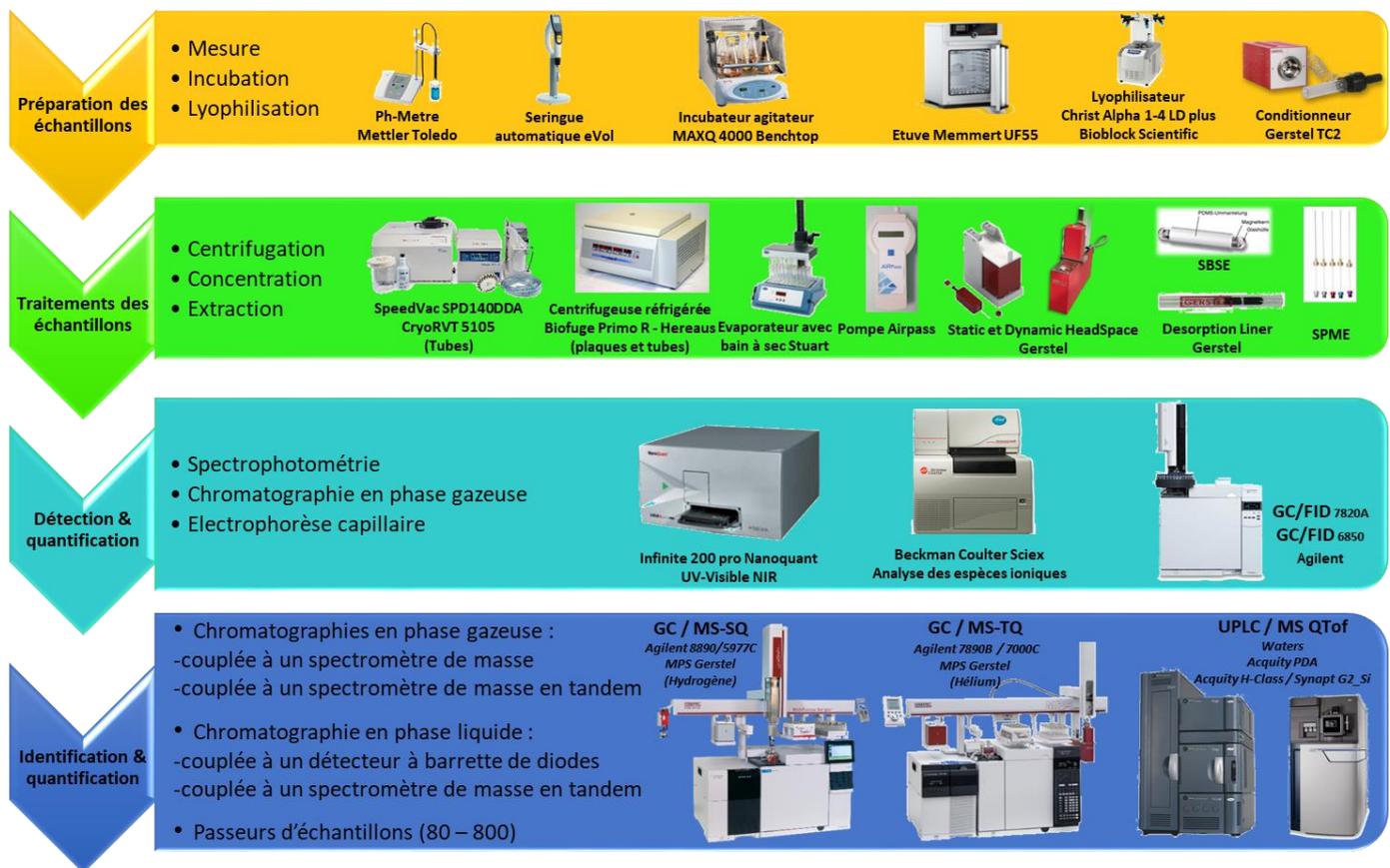
### ➤ Equipements

Différents équipements et instruments sont disponibles pour la préparation des échantillons, des extractions, et leurs analyses et sont listés sur la figure ci-dessous:

**Les instruments de chimie analytique (LC/MS-QToF, GC/MS TQ, GCMS-SQ) ne doivent être manipulés que par la responsable de la plateforme ou avec une autorisation de celle-ci après avoir suivi une formation.**

**Le planning des analyses sur les instruments analytiques est mis en place et géré par la responsable de la plateforme.** Si la moindre question se pose, merci de vous rapprocher du personnel de la Plateforme.

### PLATEFORME D'ÉCOLOGIE CHIMIQUE- PEC



## Organisation spatiale, stocks et rangements

La plateforme est située au sous-sol en salle S240, n°02 47 36 73 03.

Des affichages sont installés pour vous indiquer quels sont les espaces de stockage commun, les mesures de sécurité et la procédure de gestion des déchets. Pour faciliter la gestion des stocks, merci d'indiquer à l'avance si vous pensez devoir utiliser de grandes quantités.

### ➤ Armoire à Solvants

Les solvants ne doivent pas être stockés sous la sorbonne. Une armoire à solvants est présente pour stocker les solvants organiques, acides et bases où ils sont triés par type sur différentes étagères. Certains solvants sont étiquetés pour une équipe ou un utilisateur précis. Merci de ne pas utiliser les solvants réservés si vous n'êtes pas directement invité à le faire.

➤ Armoire à Consommables

Une armoire à consommables est également présente dans la Plateforme contenant des gants, cônes, tubes (différents volumes), inserts, racks, papiers, parafilm... Les utilisateurs sont priés de noter sur la feuille adossée à l'armoire les consommables utilisés afin de renouveler les stocks au fur et à mesure de leurs utilisations. Si du matériel est manquant ou pour toute demande précise, veuillez-vous rapprocher du responsable de la plateforme.

➤ Les Equipements de Protection Collectifs et Individuels

La blouse est obligatoire au sein de la Plateforme. Selon le type d'expérience, il peut être aussi exigé de porter des gants et des lunettes de protection. En fonction des types d'extraction, l'utilisation de la sorbonne peut être indispensable. Le personnel de la Plateforme vous indiquera la marche à suivre. Sans respect de ces consignes, l'arrêt immédiat des manipulations sera effectué.

➤ Tri des Données et des Echantillons

En début de projet, un lieu de stockage propre à chaque projet sera défini. Cela comprend les espaces froids (réfrigérateur, congélateur), les espaces pour les solvants ainsi que le stockage informatique.

A la fin d'un projet, **les utilisateurs sont priés de trier les données informatiques et les échantillons au plus tard un mois après la fin des expériences.** Passé ce délai les données pourront être effacées et les échantillons jetés à la poubelle sans concertation préalable afin de ne pas affecter les capacités de stockage de la Plateforme. **Il est donc de la responsabilité des utilisateurs de gérer leurs données et leurs échantillons**

## Les Déchets

Les modalités de tri et de traitement des déchets sont affichées à la plateforme. Il existe deux grands types de déchets (labo et ménagers) qu'il faut traiter différemment (voir le détail qui suit). Les contenants vides sont disponibles au garage (S080 RDJ) et vous trouverez ceux en cours d'utilisation dans la Plateforme. Notamment, les bidons pour les liquides sont stockés dans un bac de rétention en dessous des sorbonnes. Merci de vous rapprocher du personnel de la plateforme ou des assistants de prévention pour savoir comment gérer les contenants pleins avant que ceux-ci ne débordent.

➤ Elimination des Déchets « Labo »

• Déchets Biologiques

Tous les déchets solides d'origine biologique (insectes, bactéries, virus, ...) doivent être inactivés de façon appropriée (froid, autoclavage, javel...) avant élimination dans les poubelles plastiques DASRI jaunes. Les déchets liquides doivent être gélifiés avec du MedGel (1 sachet pour 1L) avant de suivre le même processus que les déchets solides.

• Déchets à Risques (piquants/coupants)

Pour éviter les risques de blessures, les déchets piquants/coupants (aiguilles, lames, ...) doivent être déposés dans des seaux jaunes spécifiques.

**Déchets « labo »**  
DÉCHETS CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES OU DÉCHETS SOUILLÉS PAR DES PRODUITS CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES

<b>BIOLOGIQUES</b>  MedGel	<b>CHIMIQUES</b> <b>SOLIDES</b> cylindre seau bidon	<b>LIQUIDES</b> bidon
----------------------------------	---	--------------------------

**Code couleur\***

- ACIDES ORGANIQUES UN3265
- ACIDES MINÉRAUX UN3264
- BASES ORGANIQUES UN3267
- BASES MINÉRAUX UN3266
- ORGANIQUES HALOGENES UN1992
- ORGANIQUES NON-HALOGENES UN1993
- DÉCHETS À ISOLER: MÉTAUX LOURDS, CMR...

\*se référer à l'affichage sorbonne pour détail

**BOÎTES DE CÔNES**  
Recyclage spécifique

**Déchets « ménagers »**  
DÉCHETS NON SOUILLÉS PAR DES PRODUITS CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES

- EMBALLAGES ET SOPALIN
- PAPIER, EMBALLAGES RECYCLABLES
- CARTONS ÉPAIS PILES !!!
- VERRES ALIMENTAIRES

- *Verres*

Le verre de laboratoire cassé/souillé (bouteilles de produits vides avec ou sans bouchons, verrerie cassée, ...) doit être éliminé dans le container bleu. S'il reste des traces de liquide il faut les faire évaporer sous la sorbonne avant de les jeter.

- *Déchets Chimiques Solides*

Tous les déchets solides **chimiques secs (gants, pointes, tubes, ...)** doivent être jetés dans les fûts en carton. Au cas où ces déchets ne sont pas secs, ils doivent être laissés dans les pots sous les sorbonnes pour l'élimination des liquides avant de les jeter dans les fûts en carton le lendemain. Les déchets CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) quant à eux doivent être jetés dans des bidons dédiés.

- *Déchets Chimiques Liquides*

Les déchets liquides doivent être triés en fonction de ce qu'ils contiennent :

Déchet	Bidon	Code
Acides organiques	Jaune	UN3268
Acides minéraux	Jaune	UN3264
Bases organiques	Vert	UN3267
Bases minéraux	Vert	UN3266
Organiques halogénés	Orange	UN1992
Organiques non-halogénés	Orange	UN1993
Autres et CMR	Bleu	CMR

Pour les déchets "autres", il faut noter sur les étiquettes ce que les bidons contiennent et séparer les CMR (un bidon par type de CMR). N'hésitez pas à vous rapprocher des assistants de prévention en cas de doute, notamment pour les mélanges de solutions ou les CMR.

➤ *Élimination des Déchets « Ménagers »*

- *Déchets Conventionnels*

Tous les emballages et le papier non souillés de produits chimiques ou biologiques doivent être jetés dans les poubelles contenant un sac poubelle noir (vidées par les agents d'entretien). Ne rien mettre de piquant ou de coupant dans ces poubelles (risque de blessures).

- *Déchets Recyclables*

Le papier, le métal, les emballages (plastiques, cartons) non souillés doivent être jetés dans le grand carton derrière la porte, à l'entrée de la Plateforme.

## Engagement et signature

***Tout manquement aux règles de fonctionnement ou de sécurité pourra faire l'objet d'un rappel aux bonnes pratiques. Si la situation perdure une exclusion temporaire voire même définitive de la plateforme pourra être décidée par la responsable de la plateforme en accord avec la direction du laboratoire.***

Après lecture du document, l'utilisateur s'engage à respecter la chartre de fonctionnement de la plateforme d'Ecologie Chimique de l'IRBI.

**Date :**

**Signature** (précédée du nom et de la mention « lu et approuvé ») :